

L'an deux mil quatorze le 30 Septembre à 20h30,
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:
28/05/2014
Date d'affichage
11/06/2014

Etaient présents : Laurent ANDRE, Denis BRIDAY, Christian DALIGAND, Céline DE SAINT JEAN, Jean-Paul DECOURD, Clément FUGIER, Philippe GILARDON, Christophe GOLLIARD, Aurélie JANCENELLE, Catherine MACIOCIA, Sylvie MARTINEZ, David PERREON, Patrick SONNERY, Jérémie ROCHE.

Excusés ayant donné pouvoir Jean Luc CHATELARD

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
Pouvoir :	1

1. Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, mesdames DE SAINT JEAN et JANCENELLE ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

2 Adoption du compte rendu du conseil municipal du 10/06/2014 et du 20/06/2014

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 juillet sera adopté au prochain conseil.

3 Présentation des demandes d'urbanisme

Pas de commentaire (tableau joint)

4 Vote de délibération Décision modificative budget communal

- Suite à la nécessité de procéder à l'annulation d'un titre de 91.20 sur l'exercice 2013, et vu l'absence de crédits à l'article 673 annulation sur les exercices antérieurs, il convient de procéder à une décision modificative comme suit.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
673 annulation exercice antérieur		91.20
6156 maintenance	91.20	

Accord à l'unanimité des conseillers présents.

5 Vote et délibération concernant la validation des devis pour la rénovation du patrimoine communal

Vitraux église et chapelle

Madame le Maire informe les conseillers de la nécessité de choisir un prestataire pour effectuer la réfection des vitraux de la chapelle du Bon Secours et de l'Eglise.

Compte tenu des particularités Techniques spécifiques induites par la restauration artistique aucune autre entreprise n'a souhaité candidater.

Travaux Patrimoine	Entreprise Candidate	Montant TTC
Restauration Vitraux Chapelle Bon secours	Gobba	9927.60€
Vitraux Eglise	Gobba	19438.80€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CHOISI L'entreprise GOBBA pour assurer la prestation

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Les travaux de restauration de la Nef de la chapelle de Bonsecours feront l'objet d'une souscription et d'une demande de mécénat auprès de la DRAC supportées par l'association du patrimoine clémentois.

Mur du Cimetière

Intervention de M DECOURD qui informe les conseillers de la nécessité de choisir un prestataire pour effectuer la réfection du mur du cimetière vu son état de dégradation

Travaux Patrimoine	Entreprise Candidate	Montant TTC
Mur du Cimetière	Dugelet	63 382€
Mur du Cimetière	Chadier	35989 €

Mur Du Cimetière	Azevedo Espaces Verts	45870 €
Mur du Cimetière	CME	29 000€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CHOISI L'entreprise CME pour assurer la prestation à condition que les travaux soient exécutés avant novembre

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents.

6 Vote et délibération concernant les surcouts des travaux d'accessibilité au restaurant le Saint Clément

Madame le Maire informe les conseillers qu'en raison des contraintes techniques révélées au cours du chantier, et de diverses normes réglementaires en vigueur dans un ERP des surcouts ont été engendrés comme présenté dans le tableau

Objet des travaux	Entreprise Candidate	Montant TTC
Surcout dalle et rampe d'accès	SGCB	2778€
Déplacement armoire électrique	MARDUEL	621€
Prises supplémentaires Et mini VMC	MARDUEL	300€
Finition Peinture Couloir	Brico Junet	400€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE Les devis supplémentaires tels que présentés

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents.

7 Vote et délibération concernant le surcout des travaux sur le mur du parking COMFER (couvertine)

M Jean Paul DECOURD informe les conseillers qu'en raison des contraintes techniques révélées au cours du chantier, il est nécessaire de recouvrir le mur bordant le parking pour le protéger des intempéries.

Objet des travaux	Entreprise Candidate	Montant TTC
Couvertine	EIFFAGE	982€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE Les devis supplémentaires tels que présentés

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

7 Vote et délibération concernant les travaux de réfection de la voirie communale Château Gaillard et Chez Maurel

Intervention de monsieur DECOURD Jean Paul

Après étude de la commission voirie et plusieurs visites sur le site

M DECOURD informe les conseillers que des travaux de réfection de voirie sont nécessaires sur les voies communales citées en objet.

Suite à l'analyse de la commission Voirie sur l'état des chaussées de la commune il est proposé de procéder à la rénovation de la route de Château Gaillard.

La commission voirie présentera un plan pluriannuel de réfection des voiries communales sur 3 ans en fonction des priorités et de l'état de dégradations des chaussées.

Il est précisé qu'un certain nombre de routes relèvent du domaine communautaire (COR).

En ce qui concerne la voie communale de Chez Maurel, le goudronnage s'inscrit dans une logique de service public afin de faciliter l'accès aux habitations.

Afin de garantir une égalité de traitement sur l'ensemble de la commune et une équité entre les habitants, chaque année la commission voirie étudiera la pertinence de procéder au goudronnage de certaines voiries à conditions que ces dernières soient communales et desservent une habitation occupée.

Afin de limiter les coûts liés aux installations de chantiers le goudronnage de ces voies sera apprécié en fonction de la possibilité de les coupler avec d'autres travaux dans le même secteur.

Objet des travaux	Entreprise Candidate	Montant TTC
Voirie Château Gaillard	Eiffage	29665€
Voirie Château Gaillard	Petit TP	37868€
Voirie Château Gaillard	Stracchi	36049€
Chemin d'accès Maurel	Eiffage	4928€
Chemin d'accès Maurel	Petit TP	6600€
Chemin d'accès Maurel	Stracchi	6900€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CHOISIT L'entreprise EIFFAGE pour l'ensemble des voiries désignées

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

9 Vote et délibération concernant la validation des devis de travaux concernant l'ancien bâtiment école

Lot Isolation des combles

Intervention de M Clément FUGIER

Il informe les conseillers qu'en raison des contraintes techniques révélées au cours du chantier, il est nécessaire de procéder au traitement de la charpente avant d'isoler les combles.

La commission Bâtiments après analyse propose d'isoler les combles avec de la cellulose.

Objet des travaux	Entreprise Candidate	Montant TTC
Isolation des combles	Coffre et Subtil	3099.24€
Isolation des combles	Coquard	2472.12€
Traitement de la Charpente	Coffre et Subtil	2390.64
Traitement de la Charpente	Coquard	5376€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CHOISIT L'entreprise Coffre et Subtil pour les deux prestations complémentaires

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

Lot Remplacement des fenêtres

M FUGIER informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres et portes) de l'ancien bâtiment de l'école.

Suite à l'analyse des devis par la commission bâtiments il est proposé de retenir la société CMI compte tenu des particularités techniques et historiques du bâtiment mais également de l'étude approfondie sur place menée par cette société.

De plus il semble judicieux de conserver l'entreprise ayant déjà réalisé une première phase de remplacement des menuiseries avec succès.

Le devis de la société l'atelier des Chênes a été présenté au moment du conseil et n'a donc pas pu être étudié en même temps que les autres.

Objet des travaux	Entreprise Candidate	Montant TTC
Remplacement des menuiseries extérieures	CMI	39739.20€
Remplacement des menuiseries extérieures	ACM	46672.80€
Remplacement des menuiseries extérieures	Atelier des Chênes	38971 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CHOISIT L'entreprise CMI pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

Lot Peinture et reprise des embrasures

M FUGIER informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à la peinture de menuiseries et à la reprise des embrasures intérieures (fenêtres et portes) de l'ancien bâtiment de l'école.

Suite à l'analyse des devis par la commission bâtiments il est proposé de retenir la société Chambard compte tenu des particularités techniques et historiques du bâtiment mais également de l'étude approfondie sur place menée par cette société.

De plus il semble judicieux de conserver l'entreprise ayant déjà réalisé une première phase de peinture concernant la garderie avec succès.

Compte tenu des délais et des contraintes techniques imposant de réaliser les travaux hors temps scolaire ne permettant pas d'accorder un délai supplémentaire à d'éventuels candidats.

Objet des travaux	Entreprise Candidate	Montant TTC
peinture de menuiseries et reprises des embrasures intérieures	GUILLAUME chambard	6869.79€
peinture de menuiseries et reprises des embrasures intérieures	Pas d'autres candidats	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

CHOISIT L'entreprise CHAMBARD pour la peinture de menuiseries et la reprise des embrasures intérieures

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

10 Vote et délibération réfection cheminée salle des fêtes ou changement de chaudière

Intervention de monsieur M Christian DALIGAND

Sur proposition de la commission Bâtiments

Considérant les délais impartis très courts et l'absence de chauffage dans la salle des fêtes engendré par l'absence de cheminée. Il semble judicieux d'étudier le remplacement complet de la chaudière.

Accord à la majorité des conseillers présents 14 pour 1 contre

En l'absence de devis précis un accord de principe autorisant le remplacement complet de la chaudière est acquis pour un montant maximum de 12 000 € TTC. Toutefois une délibération exacte devra être prise ultérieurement.

11 Vote et délibération concernant l'avenant au plan annuel 2014

Madame le Maire informe les conseillers de la nécessité de procéder à un avenant sur le contrat annuel 2014 pour les raisons suivantes :

- Maintien du montant de subvention maximum de 68 000€ dans un contexte de restrictions budgétaires
- Souci d'optimisation des deniers publics
- Priorité vers l'opération rénovation du patrimoine (sécurisation) en raison du taux de subvention équivalent
- Enveloppe fixée pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux surévaluée pour l'année 2014 (bien que les besoins existent toujours)

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à ce contrat sur la base du tableau joint en annexe.

Le conseil, appelé à se prononcer, après débats et après avoir annuel 2014 avec le Département du Rhône approuve cet avenant à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant

Accord à l'unanimité des conseillers présents

12 Vote et délibération concernant l'ancienne Parcelle Mitton pour le nouveau propriétaire

Madame le Maire fait part de la demande de M.TISSIER pour acquérir une portion de chemin rural séparant leurs parcelles.

Après débat, les élus considèrent que la cession doit être faite à titre onéreux. Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs TISSIER concernant la cession du morceau de chemin rural partageant sa propriété en 2 sur les parcelles E 334 335 et 336.

Considérant l'état d'abandon de ce chemin rural qui n'est plus emprunté depuis près de 30 ans et qui n'est plus ni tracé ni délimité.

Considérant la faible valeur et la faible surface de la parcelle concernée.

Vu l'avis favorable du conseil municipal du 30/09/2014

Après débat, les élus considèrent que la cession doit être faite à titre onéreux. Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Considérant que le prix forfaitaire pourrait être de 200€, et que l'ensemble des frais notariés resteraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE la cession à titre onéreux aux requérants de la portion de chemin rural

DIT que le prix sera fixé à 200€

FIXE les frais de bornage et d'actes notariés à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

13 Vote et délibération pour l'intégration à la voirie communale de la voirie du Lotissement le « Domaine des 4 Vents »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la voirie du lotissement « Le Domaine des 4 Vents » appartient à l'association du lotissement, et que cette dernière souhaiterait rétrocéder à titre gratuit ces voiries à la commune notamment pour l'entretien et le déneigement.

Madame le Maire rappelle que lors d'une précédente demande la municipalité avait conditionné l'intégration des voiries du lotissement au domaine communal à, l'absence de défaut, à la fin des travaux de construction sur les lots restants ainsi qu'à l'accomplissement par le lotisseur de ses obligations en termes d'emplacements poubelles notamment.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** la rétrocession de la voirie du « Domaine des 4 Vents »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces administratives se rapportant à cette donation

Accord à l'unanimité des conseillers présents

14 Vote et délibération concernant les délégués de la commune au SRDC annule et remplace la précédente

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les représentants au Syndicat Rhodanien du câble auquel adhère la commune.

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin proportionnel parmi les membres du conseil.

Il ressort du dépouillement les résultats suivants :

- 4 sont élus délégués :
- titulaires : Sylvie MARTINEZ
 - suppléant : Patrick SONNERY

Accord à l'unanimité des conseillers présents

15 Questions diverses

- Accord à l'unanimité pour l'utilisation de la salle de la garderie en bibliothèque/ salle de lecture par l'équipe enseignante hors temps périscolaire
- Accord à l'unanimité pour l'utilisation gracieuse du préau de l'école par un particulier lors d'un mariage le 6 juin (faire attention montage du podium pour la fête de l'école qui devra se faire après cette date)
- Création commission recrutement Agent technique composés de 2 Jurys un technique avec messieurs DECOURD, ANDRE et un Administratif avec Madame MARTINEZ et Messieurs SONNERY et CHATELARD.
- Création Commission PLU Avec Mesdames MARTINEZ et JANCENELLE et Messieurs SONNERY, ANDRE, FUGIER, BRIDAY et CHATELARD
- Validation à l'unanimité du devis de réparation du filet de protection du City Stade (devis 1920€)
- Demande de M VIDAL accès Difficile sur le pont devant sa propriété et réfection du mur mitoyen (étude en cours)
- M FUGIER demande de réfléchir au problème de stationnement sur les trottoirs devant le relai du Soanan. Mme MARTINEZ répond que ce sujet sensible sera étudié prochainement dans un projet global de stationnement dans le village.
- Vu les problèmes rencontrés dernièrement, un rappel dans le flash info sera fait pour sensibiliser les habitants au respect des règles pour les ordures ménagères
- Il est également demandé l'affichage des menus de cantine
- Mme JANCENELLE et M GOLLIARD attirent l'attention du conseil sur les voitures ventouses sur la place de l'église et sur les parkings (courriers aux propriétaires en cours
- M BRIDAY a été interpellé plusieurs fois sur la disparition de la machine à glaçons inscrite sur l'inventaire de la salle des fêtes (enquête en cours).
- Définition d'une date pour une réunion avec les association (établissement du calendrier des fêtes)
- Définition d'une date pour le passage des encombrants

Date du prochain conseil municipal le 4 novembre 2014 à 20h30

Madame le Maire lève la séance à 23h34